



Décision du Président n°2025-031

Objet : Cession de gré à gré d'un véhicule

Le Président de la Communauté de Communes du Plateau du Russey,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-9, L.5211-10 et L.2122-23-1 ;

VU la délibération du Conseil communautaire portant délégation au Président pour procéder aux alienations de gré à gré de biens mobiliers inférieur à 4000 euros ;

VU la décision de réformer le véhicule Jumpy Citroën inscrite à l'inventaire de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que ce véhicule, compte tenu de son ancienneté et de son état, est déclaré hors d'usage et ne présente plus d'intérêt pour le service ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à sa cession de gré à gré ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par **M. David RUFENACHT** pour l'acquisition du véhicule en l'état ;

DÉCIDE :

Article 1 – Autorisation de cession

Le Président est autorisé à céder de gré à gré, en l'état, le véhicule communautaire suivant :

- **Marque / modèle :** Citroën JUMPY
- **Immatriculation :** DJ-622-AN
- **Kilométrage approximatif :** 167 669 km
- **Valeur estimée :** 900 €

au profit de **M. David RUFENACHT**, domicilié au 6 bis chemin chez Stéphane, 25 650 Pays de Montbenoit.

Article 2 – Conditions financières

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Date de réception de l'AR: 04/12/2025

3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

025-242504355-DE_2025_031-AR

A G E D I

La cession est réalisée pour un montant de 900 € TTC, payé en une fois à la Communauté de Communes du Plateau du Russey après émission d'un titre de recette et après signature de l'acte de cession et remise des documents afférents.

Article 3 – Absence de garantie

Le véhicule est cédé en l'état, sans garantie de la part de la collectivité, l'acquéreur reconnaissant en avoir pris connaissance et accepté les conditions.

A le Russey, le 04/12/2025

Le Président,

Gilles ROBERT



Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
025-242504355-DE_2025_031-AR
A G E D I